

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 22 MARS 2024

N° 24-00266 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

**COMMUNIQUE**

Le public Burkinabè est informé de l'ouverture par arrêté n° 2024-0796/MFPTPS/SG/AGRE/DOC du 21/03/2024 d'un concours direct pour le recrutement de **vingt (20) médecins pour une formation spécialisée en chirurgie pédiatrique** dans les **Universités Joseph KI-ZERBO, Nazi Boni et celle de Ouahigouya**, au profit des Ministères et Institutions, dans le centre unique de Ouagadougou, session 2024.

**A- CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept ans (37) ans au plus au 31 décembre 2024, titulaires du diplôme d'Etat de doctorat en médecine à la date de clôture de la réception des dossiers et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de cet emploi.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours, ayant subi l'enrôlement biométrique pour l'intégration à la fonction publique ou déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

**B- RECEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES**

Les dossiers de candidature sont reçus aux période, jours, heures et lieu ci-après :

- Période : **du 25 mars au 08 avril 2024**
- Jours de réception : **du lundi au vendredi**
- Heures : **de 8h à 14h**
- Lieu : **Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.**

## **C- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale datée et signée par le candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone
- un extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif d'acte de naissance ;
- une copie légalisée de la carte nationale d'identité (CNIB) ou du passeport en cours de validité;
- un certificat de visite et de contre visite timbrée à 300 F (timbre fiscal) ;
- une copie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ;
- une photocopie légalisée du diplôme de docteur en médecine ou de son attestation en cours de validité (l'attestation de soutenance n'est pas acceptée) ;
- une attestation d'inscription à l'ordre ;
- un engagement à servir pendant cinq (05) ans dans l'administration publique à l'issue de la formation.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

## **D- ADMINISTRATION DES EPREUVES**

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées.

L'épreuve consiste en un test de spécialité notée sur quarante (40) points, administrée sur table.

Les date, lieux et chronogramme d'administration des épreuves écrites seront précisés ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 6 h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Les candidats seront déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir et sous réserve d'un contrôle approfondi.

**La durée de la formation est de cinq (05) ans.**

***Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente suivant le classement par ordre de mérite.***

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,  
le Secrétaire Général



**Hamidou SAWADOGO**  
Officier de l'Ordre de l'Étalon